

Petit guide pour débiter  
la mise en place  
d'une RUE-ÉCOLE

# CHANGER LES RÈGLES DU JEU

## Objectif de la boîte à outils

Soutenir et outiller la communauté scolaire (groupes de parents, direction d'école, professionnel·les du milieu scolaire, etc.) dans la mise en place d'un projet de rue-école.

## Comment utiliser cette boîte à outils

Le présent guide et la boîte à outils sont conçus pour aider à la mise en place d'une rue-école temporaire gérée par une équipe de bénévoles. Le déploiement d'une rue-école peut varier selon les contextes et les municipalités. Les éléments listés se veulent donc une base pour les organisateur·trices à partir de laquelle chaque intervention peut se développer selon les désirs et besoins de la communauté. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) recommande de vous approprier les outils et de les adapter selon le contexte de votre intervention.

## Qu'est-ce qu'une rue-école?

Une rue-école désigne une rue située aux abords immédiats d'une école, fermée à la circulation automobile pour une période de 15 à 90 minutes, aux horaires d'arrivée et de départ des enfants. En réalisant une telle intervention, vous contribuerez à améliorer la sécurité dans le quartier tout en encourageant la tranquillité, le jeu libre, les déplacements actifs et les interactions sociales entre les différents membres de la communauté scolaire et du voisinage.

Pour en savoir plus, consultez le site [rue-ecole.ca](http://rue-ecole.ca)



Utilisation des outils

Les documents de la présente boîte à outils ont été conçus par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) dans le cadre du projet *Changer les règles du jeu*. Il est permis de reproduire et d'adapter ces outils en mentionnant la source de ceux-ci. Le CEUM n'est pas responsable des projets de rues-écoles instaurés à partir de ces outils.



## PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE RUE-ÉCOLE

### PERSONNES À IMPLIQUER

- Les élèves ;
- La direction de l'école et le personnel scolaire ;
- Le **Conseil d'établissement, l'organisme de participation des parents** ou tout autre comité de l'école ;
- Les élu-es de l'arrondissement ou de la municipalité ;
- Le service de police et le service d'incendie ;
- Les services techniques de l'arrondissement ou de la ville ;
- Le centre de services scolaire ;
- Les parents des élèves.

### PERSONNES À INFORMER


- Les résident-es de la rue concernée ;
- Les commerçant-es à proximité ;
- Les organismes à proximité (peuvent également être impliqués) ;
- Les transports scolaires ;
- S'il y a un parcours d'autobus public : la société de transport concernée ;

## LES POINTS DE REPÈRE POUR LE DÉMARRAGE D'UNE RUE-ÉCOLE

- S'assurer de mobiliser un petit noyau de parents et/ou de résident-es motivé-es ou d'avoir un groupe porteur pour le projet (organismes communautaires, groupe citoyen, etc.) ;
- Prendre contact avec votre élu-e local-e (conseiller-ère d'arrondissement, conseiller-ère de ville, conseiller-ère municipal-e, etc.). Pour ce faire, vous pouvez vous inspirer de l'**OUTIL 2 > Modèle de lettre aux élu-es**. Vous pouvez également d'emblée leur présenter d'autres éléments d'information et outils disponibles sur le site [rue-ecole.ca](http://rue-ecole.ca) ;
- Prendre contact avec l'école concernée, si elle n'est pas déjà impliquée ;
- Avec les personnes mobilisées, l'école et l'élu-e, déterminer :
  - L'intérêt pour une rue-école ;
  - Le tronçon de rue précis qui sera fermé ;
  - Quel(s) jour(s) de la semaine auront lieu les interventions ;
  - La date de début et de fin de l'intervention ;
  - La durée de la fermeture de rue ;
  - Le matériel qui sera utilisé pour bloquer la rue ;
  - Le nombre de bénévoles nécessaires à chaque intervention sur le terrain. Il est recommandé d'avoir un-e bénévole par tronçon de rue de plus de 100m ainsi que deux bénévoles par entrée.



Pour bloquer la rue, vous pouvez communiquer avec votre municipalité afin que soient fournies des barrières de sécurité portatives comme celle ci-dessus, ou tout autre dispositif indiquant que la rue est fermée à la circulation.

- 
- S'assurer d'avoir les autorisations nécessaires auprès de votre arrondissement ou municipalité pour tenir le projet ;
  - Si demandé par l'arrondissement ou la municipalité, se doter d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels. Dans certains cas, une telle assurance pourrait être fournie par un organisme local ou l'école ;
  - S'assurer que l'école informe les parents des interventions à venir. L'[OUTIL 3.1 > Modèle de lettre aux parents](#) peut servir à la direction de l'école afin d'informer tous les parents et l'[OUTIL 3.2 > Dépliant pour les parents](#) peut être distribué aux parents directement à l'entrée et à la sortie des classes ;
  - Recruter des personnes bénévoles et s'assurer qu'elles s'engagent pleinement dans le projet en concluant une entente. Vous pouvez vous inspirer de l'[OUTIL 4 > Modèle d'attestation d'engagement bénévole](#). Vous pouvez également faire une vérification des antécédents judiciaires des bénévoles appelés à s'investir dans le projet ;
  - S'assurer d'informer les résident-es de la rue concernée et les commerces environnants. Nous vous suggérons d'utiliser l'[OUTIL 5 > Dépliant pour les résident-es](#) ;
  - Avant la rue-école, se préparer à l'aide de l'[OUTIL 6 > Guide pour le bon déroulement de la rue-école](#) ;
  - Lors de la rue-école :
    - S'assurer qu'il y a un nombre suffisant de bénévoles ;
    - S'assurer que les bénévoles et responsables sont bien formé-es et bien informé-es sur le déroulement et de tenir un court compte-rendu après chaque rue-école. Vous trouverez un exemple dans l'[OUTIL 7 > Feuille de présence et compte-rendu](#) ;
    - S'assurer que la signalisation indiquant la fermeture de rue est bien en place. Vous pouvez vous inspirer de l'[OUTIL 8 > Affichage rue-école](#) ou l'utiliser tel quel.

## MATÉRIEL SUGGÉRÉ POUR LA MISE EN PLACE

- Dossards apparents pour les bénévoles ;
- Une trousse de premiers soins ;
- Matériel pour la fermeture de la rue :
  - Des barrières de sécurité ou toute autre manière de bloquer la rue ;
  - Des dépliants à distribuer pour informer la communauté ;
  - De la signalisation :
    - Une signalétique affichant les heures de fermeture à la circulation ;
    - Pour tout autre panneau de signalisation, voir avec votre arrondissement ou municipalité.



## QUELQUES CONSEILS ADDITIONNELS

- Créer un groupe de discussion ou d'échange avec les responsables et les bénévoles ;
- Créer un dossier partagé sur une plateforme numérique où les documents du projet peuvent être rassemblés et accessibles pour toutes les personnes impliquées ;
- Tester la rue-école dans le cadre d'un événement et mesurer l'intérêt de la communauté ;
- Combiner la rue-école avec des activités pour les enfants en collaboration avec des organismes du quartier ou l'équipe-école.

Le succès d'une rue-école repose sur la collaboration et l'entraide entre les partenaires. Impliquez la communauté d'acteurs et d'actrices autour de l'école dès le début et tout au long du processus. Bonne rue-école!



### Utilisation des outils

Les documents de la présente boîte à outils ont été conçus par le [Centre d'écologie urbaine de Montréal \(CEUM\)](#) dans le cadre du projet [Changer les règles du jeu](#). Il est permis de reproduire et d'adapter ces outils en mentionnant la source de ceux-ci. Le CEUM n'est pas responsable des projets de rues-écoles instaurés à partir de ces outils.



Centre d'écologie  
urbaine de Montréal



ESPUM

L'ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



CReSP

Centre de recherche  
en santé publique

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-  
de-l'Île-de-Montréal

Québec



Un projet développé par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) et l'École de Santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), avec l'appui du Centre de recherche en santé publique (CReSP), financé par la Ville de Montréal dans le cadre de la Politique de l'enfant.

ISBN : 978-2-924108-79-6